

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

1. Date à la quelle la Fiche descriptive a été remplie: 28-02-2001
2. Pays : ALGERIE
3. Nom de la zone humide : CHOTT MERROUANE ET OUED KHROUF
4. Coordonnées géographiques : Longitude 06°00' et 06°20' Latitude : 33°50' et 34°00'
5. Altitude : maxi : 40 m mini : -40 m moy : 28 m 6- Superficie: 337.700 Hectares

7. Descriptif :

Le chott Merouane et Oued Khrouf est une zone humide dont les eaux sont salées et permanentes car elles bénéficient d'apports de l'Oued-Khrouf, exutoire des eaux d'évacuation permanentes issues des eaux de drainage des palmeraies (excès d'irrigation) et de rejets d'eaux usées des communes de Touggourt et de Djamâa (remontée de la nappe phréatique). Situé en région steppique caractérisée par un climat aride, le Chott Merouane est un biotope adéquat pour l'avifaune sédentaire et de passage d'importance internationale. C'est également une source d'alimentation importante pour des poissons indigènes, encore peu connus, et exogènes, de frayère, de zone d'alevinage.

8. Type de zone humide :

Marine/côtière : A . B . C . D . E . F . G . H . I . J . Zk(a)
continentale : L . M . N . O . P . Q . R . Sp . Ss . Tp.
Ts . U . Va . Vt . W . Xf . Xp . Y . Zg . Z(b)
artificielle : 1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9 . Zk(c)

Types de zones humides par ordre décroissant (en commençant par celui qui domine) :

- 1- Cours d'eau permanent (M);
- 2- Lacs salés et saumâtres permanents (Q) ;
- 3- Mares et marais saumâtres permanents (Sp) ;
- 4- Mares et marais saumâtres intermittents (Ss) ;
- 5- Sources d'eau douce (Y) ;
- 6- Terres irriguées avec canaux d'irrigation (3) ;
- 7- Sites d'exploitation du sel, marais salants, salines (5) ;
- 8- Canaux et fossés de drainage (9).

9. Critères de Ramsar : 1.2.3.4.5.6.7.8 Critère qui caractérise le mieux le site : 5

10. Une carte du site est elle jointe : Oui

11. Nom et adresse de la personne qui remplit la Fiche :

AISSANI RACHID Conservation des forêts de la wilaya d'EL OUED

BETTAHAR ABDESLAM Circonscription des forêts de Oued-Righ, wilaya d'El OUED

12. Justification des critères :

Le Chott Merouane répond parfaitement aux deux critères spécifiques (5 et 6) tenant compte des oiseaux d'eau. En effet, non seulement il héberge, habituellement, 20.000 oiseaux d'eau et plus, mais il héberge aussi plus de 1% de la population Ouest-méditerranéenne de flamants roses (*Phoenicopterus ruber roseus*). Par ailleurs, il semble héberger un nombre proche et/ ou dépassant le 1% de la population ouest-méditerranéenne (30 individus) d'une espèce vulnérable, la sarcelle marbrée (*Marmaronetta anguostriis*) classée sur la Liste rouge de l'UICN. Ce serait également le cas pour la Tadome casarca (*Tadorna ferruginea*).

Par ailleurs, le Chott Merouane répondrait aux critères 7 et 8 spécifiques tenant compte des poissons, cependant l'absence de données fiables ne nous permettent pas, pour le moment, d'en parler longuement.

13. Localisation générale :

La zone humide de Chott Merouane et Oued Khrouf est située à 9 km d'El-Meghaïer dans la wilaya d'EL-OUED, zone dite de L'Oued-Righ. Il est limité à l'est par la commune de Hamraya et la R.N 48, à l'ouest par le village Ourir, commune d'El Meghaïer, au nord par la commune de Nguibra et Stil et par la R.N 48 et au sud par Aïn Chikh, commune de Sidi Khelil.

1 - Mode d'accès:

Deux voies permettent d'accéder au chott:

* El Meghaïer -Nsigha, route goudronnée sur 7 km avec 2 km de piste de Nsigha au chott.

* El Meghaïer - Nsigha par la R.N 3, route goudronnée sur 14 km et Nsigha - chott Merouane avec 2 km piste.

2 - Superficie :

Le Chott Merouane s'étend sur une superficie totale de 27.000 ha, dont 70 ha sont exploités par une entreprise d'exploitation de sel (ENASEL).

14. Caractéristiques physiques :

1 - Géologie et Géomorphologie :

* *Le bassin versant de l'Oued-Righ présente des terrains du type quaternaire continental récent, composés d'alluvions anciens constituant les seuls sols valables pour une mise en valeur agricole.*

* La vallée de la zone humide est constituée de calcaires, de grès et d'argiles.

* Notant la présence de dayas, hamadas (reg) et de dunes vives (erg).

2- Relief :

Le relief du site est homogène avec la présence de quelques dunes de sables et de quelques hamada de faible hauteur. On note une évolution du sol faisant suite aux apports en matières organiques caractérisée par la présence d'une végétation saharienne éparpillée dans les vallées et les oasis. Le Chott Merouane, quant à lui, a la forme d'une cuvette avec une pente très accentuée vers de basses altitudes pouvant

aller jusqu'à 40 mètres au dessous du niveau de la mer, d'où son ancien nom de « mer intérieure ».

4 - Pédologie :

Le sol hydromorphe et peu humifère se distingue par quatre (4) types :

- Sol Gypseux doté d'une croûte avec une profondeur minimale de 0,30 m et un maximum de 1,20 m. Salin, sa texture est limono-sableuse.
- Sol profond à gley avec présence de gypse et dont la texture est limono-sableuse.
- Sol d'apport éolien, salin, d'une profondeur de 0,70 m à 1,20 m, avec une texture sablo-limoneuse.
- Sol salin a pseudo-gley avec présence de gypse d'une profondeur de 0,70 m à 1,20 m avec une texture limono-sableuse.

5- Climat :

Le climat continental est caractérisé par de grandes chaleurs en été, avec un sirocco (vent chaud) soufflant de direction nord-est et par un froid en hiver accompagné de vents de sable de direction sud-est.

- Bioclimat : Aride à hiver frais

- Pluviométrie : 80 mm/an

- Température : min. 4°C , max. 47°C, moy. 21°C (données datant des années

1975-1984)

15. Valeurs hydrologiques :

Encore peu connues, les valeurs hydrologiques de Chott Merrouane pourraient, à priori se résumer :

- au stockage de l'eau et approvisionnement en eau des bassins d'exploitation ;
- à la recharge de la nappe ;
- support de la chaîne trophique ;
- zone d'exploitation de sel sur une superficie de 70 ha , avec une production annuelle de 100.000 tonnes. La production fictive de l'ensemble du Chott Merrouane serait de 1 million de tonnes de sel par an , le pourcentage de salinité étant de 121 g/l à 299 g/l.
- la rétention des sédiments et l'absorption des substances toxiques d'apport externe en provenance des eaux de drainage et des eaux usées déversées à ciel ouvert dans toute la région.

Les amenées d'eau au chott sont issues essentiellement de l'Oued khrouf, à l'embouchure de Aïn Chikh qui s'élargit jusqu'à 300 m atteignant un débit maximum de 4,2 m³/s et un débit minimum de 3 m³/s. La qualité de l'eau de oued-khrouf est trouble , ceci en raison du nombre important de drains d'écoulement des eaux d'irrigation excédentaires de la palmeraie et celles du réseau d'assainissement. Ils sont ainsi au nombre de 14 au niveau de la région de Touggourt, 5 au niveau de la région de Djamaâ. Les drains de la région d'El-Meghaïer sont au nombre de 7, par l'intermédiaire de l'Oued ullah qui se déverse dans le Chott Merrouane entre El Meghaïer et Nsigha. Enfin, 2 drains sont en cours de réalisation au niveau de la région de Touggourt.

16. Caractéristiques écologiques :

Le site comprend les habitats suivant :

- 1- Habitat représenté par divers plans d'eau libre salée, stagnante et mouvante, caractérisés par de faibles fluctuations de niveaux d'eau. Cet habitat est représenté par les sebkhas proprement dites dépourvues de toute végétation.
- 2- Habitat représenté par les berges des sebkhas, appelées chott (ou littoral de la sebkha) : cet habitat se caractérise par une fluctuation plus ou moins forte du niveau d'eau suivant les saisons et le degré des apports externes liés surtout à la pluviométrie. Le sol est couvert d'une végétation de type hallophyte représentée par des Salsolacées.
- 3- Habitat représenté par les roselières (phragmitaies, typhaies, scirpaies et jonchées) caractérisé par une forte fluctuation du niveau d'eau
- 4- Habitat représenté par des prairies humides servant de zones de pâturage, il est caractérisé par la présence d'une végétation maigre, éparpillée autour du site.
- 5- Habitat représenté par les palmeraies éparpillées autour du chott et, ici et là, par des terrains cultivés en maraîchage.

Cette distribution spatiale de la végétation est conditionnée par les paramètres liés à l'hydrophilie (pérennité de l'eau) et à la salinité du sol.

17. Flore Remarquable:

La distribution de la flore est conditionnée par l'hydrophilie et la salinité du sol qui génère la stratification spatiale suivante de la végétation :

- les phragmitaies représentées par *Phragmites australis*, *Typha elephantina* et *Juncus sp.* Cette végétation est plus ou moins broutée par les troupeaux, mais elle est surtout utilisée par les riverains pour les toitures des maisons et pour la production d'ombrière.

-l'Atirplex, espèce fourragère appréciée par le troupeau ;

-le Retam et les Jujubier utilisés également comme fourrage;

-le Tamarix utilisé pour la fixation des dunes de sable et pour le bois de feu ;

-les immenses plages de salsolacées.

Encore peu étudiée, cette flore est représentée notamment par les espèces suivantes :

Tamarix articulata, *Salsola sp.*, *Phragmites communis*, *Typha elephantina*, *Cyndon dactylon*, *Lyoniastrum guyoninaum*, *Atriplex halimus* et *Juncus sp.*

18- faune remarquable:

Le Chott Merrouane abrite une diversité avifaunistique remarquable. En 1999, on y a recensé plus de 28.000 oiseaux, dont plus de 14.000 flamants roses. Cette avifaune est notamment représentée sur le plan qualitatif par des Anatidés : colvert, siffleur, souchet, pilet, Tadome casarca et Sarcelle marbrée et, sur un plan quantitatif par le flamant rose. Quoique les données ne soient peu nombreuses, Chott Merrouane n'ayant jamais été encore recensée entièrement par une équipe d'ornithologues chevronnée, il semblerait que le 1% international soit atteint pour ces deux dernières espèces. Le Flamant rose dépasse habituellement le 1% international.

Le flamant rose est représenté par une population importante, certainement la plus importante d'Algérie. Les dénombrements effectués permettent d'arriver à plus de 14000

individus, avec une présence certaine en saison estivale qui justifierait sur une probable nidification.

On note également la présence de Busards des roseaux, de Balbuzard pêcheur, cette dernière espèce étant certainement de passage.

Par ailleurs, la faune est représentée essentiellement par le sanglier (*Sus scrofa*), par le chacal doré (*Canis aureus*), le lièvre (*Lepus capensis*), le Fennec (*Canis zerda*)... L'ichtyofaune, l'herpétofaune et l'entomofaune sont encore peu connues.

19. Valeurs sociales et culturelles :

Le Chott Merrouane présente une valeur sociale et culturelle représentée comme suit :

- 1-Tourisme local de 500 à 600 personnes par an .
- 2-Zone de parcours pour le cheptel :
 - * production annuelle en fourrage : 2190 quintaux
 - * nombre de tête voisin de 300
 - * production par hectare et par an : 250 quintaux
- 3- Pêche sportive

20. Régime foncier - propriété :

Le régime foncier de Chott Merrouane appartient pour 80 % au domaine de l'Etat, le reste, 20 % des terres, appartient à des exploitants privés dont la culture essentielle est le palmier, à l'exception de quelques petits lots de terrains réservés à un maraîchage de subsistance.

21. Occupation actuelle des sols :

Les sols de Chott Merrouane sont essentiellement dévolue au milieu aquatique pur et à l'élevage, le reste est utilisé comme zone de parcours au niveau des berges ainsi que 70 ha du lac utilisés pour la production de sel.. Seules les 20% de sol qui restent sont occupées par des palmeraies, une partie infime étant réservées à des cultures vivrières, le plus souvent établie sous les palmeraies.

Tableau 1 : Distribution des terrains de parcours

Commune	Surface de parcours ha	Surface fourragère ha
El-Meghaïer	134.640	61
Stil	64.834	08
Oum toyour	200.793	37,95
Sidi khelil	64.100	09
Total	464.367	115,95

Tableau 2 : Evaluation de la charge pastorale

Categories	charge
Ovins	03 Ha/tête /an
Bovins	25 Ha/tête /an
Caprins	2,1 Ha/tête /an
Camelins	27 Ha/tête /an

* D'après l'étude BNEDER effectuée en 1990, la charge par hectare est faible vu la pauvreté de la flore de la région

Tableau 3 : Production des terrains privés (données des Services Agricoles d'El-oued 1998/99)

Commune	Phoeniculture		Maraichage		Céréaliculture	
	Surface ha	production qx	Surface ha	production qx	Surface ha	production qx
El-Meghaier	4193,56	181.189	215,08	24.196	40	160
Stil	296	6602,5	08	830	40	160
Oum toyour	824,48	38.801,2	62,8	6.264,3	130	520
Sidi khelil	1316,1	56.925,2	23,58	2505	/	/
Total	6630,14	283.517,9	309,46	33.795,3	210	840

22. Facteurs défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site :

a - Pollution :

Toutes les eaux excédentaires de drainage issues de l'irrigation des palmeraies et celles des eaux usées des régions proches et limitrophes se déversent, sans aucun traitement préalable, dans l'Oued Khrouf qui, à son tour, se déverse dans le Chott. Cette forme de pollution hydrique, non encore quantifiée aujourd'hui, risque, à terme d'affecter les caractéristiques écologiques du chott.

b - La chasse, mal organisée, pratiquée par tous temps et touchant l'ensemble des espèces faunistiques.

c - Le surpâturage qui accélère la disparition de certaines espèces floristiques .

e - L'érosion éolienne.

23. Mesures de conservation en vigueur :

Aucune mesure de conservation n'existe à ce jour.

24. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

1- Organisation des chasseurs par association pour la pratique de la chasse devant permettre la surveillance et le suivi de l'application du plan de chasse ainsi élaboré .

2- Création d'une réserve cynégétique, comprenant la formation et mise en place de gardes-chasse anti-braconnage.

25. Recherche scientifique en cours et équipement :

La steppe et la palmeraie seules bénéficient de recherches réalisées depuis de longues années par l'Université d'Alger et l'Université des sciences et de la technologie Houari Boumediène d'Alger (USTHB). Ces recherches visent essentiellement l'étude de la flore. La faune n'a jusqu'à ce jour bénéficié d'aucune étude.

26. Education et sensibilisation à la conservation :

Un programme est lancé par la conservation des forêts de la wilaya d'EL-OUED en vue de :

- Recenser les ressources faunistiques.
 - Le suivi de l'évolution de l'avifaune.
 - La protection du Chott Merouane.
 - L'organisation de journées de sensibilisation par le biais de la circonscription de l'Oued righ.
 - La célébration de la journée mondiale des zones humides.
-

27. Loisirs et tourisme :

La pratique de la chasse et la pêche de loisirs sont courantes durant toute l'année par les chasseurs de la région, surtout les jours fériés et les jours de repos (de 500 à 600 personnes par an). La pêche se pratique pendant le printemps et l'été.

Le tourisme, pratiqué par la population locale et parfois régionale, se faisant sous forme de camping de plein air libre n'est pratiqué qu'en été et par un nombre très modeste de personnes.

28. Juridiction :

La juridiction des zones humides est exercée par l'état par le biais du ministère des ressources hydriques et au niveau local par les services de l'hydraulique de la wilaya d'El Oued. Les régions avoisinantes soumises au régime des forêts sont sous la juridiction de la conservation des forêts de la wilaya d'El Oued.

Autorité de gestion :

L'Autorité de gestion est assurée par le service de l'hydraulique de la wilaya d'El Oued et les services des forêts chacun en ce qui le concerne (code de l'eau et code des forêts).

30. Références :

Documents et rapports essentiellement administratifs